

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une foi

**MINISTERE DE LA FAMILLE DE LA SOLIDARITE
NATIONALE DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ
ET DE LA MICRO FINANCE**

**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL
DES PROGRAMMES DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE**

Dakar, le 19 Juin 2008

**FICHE TECHNIQUE
SUR LE PROGRAMME SOCIAL D'URGENCE**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La mise en œuvre, au Sénégal, de politiques de stabilisation à la fin des années 70 suivie des premiers programmes d'ajustement structurel des années 80 a contribué à améliorer le cadre macro-économique, mais les performances économiques sont restées en deca des espérances, justifiant ainsi la mise en place d'un « Plan d'urgence » de restauration des capacités financières de l'Etat..

A travers la mise en œuvre des DSRP 1 et 2 couvrant respectivement les périodes 2003-2005 et 2006-2010 le Sénégal s'est inscrit dans une dynamique de renforcement des efforts de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des OMD dans un cadre macro-économique sain. Cependant la conjoncture économique mondiale des derniers mois de l'année 2007 et du début de l'année 2008 pourrait anéantir tous les efforts entrepris par le Gouvernement dans la mise en œuvre de programmes prioritaires de développement inscrits dans le DSRP.

Cet environnement mondial défavorable marqué par la **flambée du prix du baril de pétrole et des prix des denrées de première nécessité** a durement agi sur le marché domestique, par une inflation se situant à **5,9% depuis fin 2007**, et la **dégradation des conditions de vie des populations vulnérables**.

Dans un tel contexte, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un **Programme Social d'Urgence Exceptionnel** en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers.

II. OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Garantir un meilleur approvisionnement en denrées de base et une meilleure régulation des prix sur le marché ;
- Accroître la production agricole ;
- Assurer une aide alimentaire aux plus démunis ;

- **Renforcer la prise en charge des groupes vulnérables sur le plan nutritionnel et médical ;**
- **Créer davantage d'opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus.**

III. MESURES

L'analyse de la situation a amené le Gouvernement à prendre des mesures conjoncturelles à impact immédiat dans les 90 jours et des mesures structurelles qui s'inscrivent dans le moyen et le long terme.

31. A court terme :

- **la suspension de droits de douane et de TVA sur le sucre, le savon ordinaire et l'huile végétale populaire ;**
- **le maintien de la suspension des droits de douane sur le riz, la farine de blé, le pétrole lampant et le lait en poudre ;**
- **le maintien de l'exonération de la TVA sur le pain.**

32. A moyen et long terme :

- **la Mise en œuvre de mesures fiscales plus favorables aux pauvres ;**
- **l'appui à l'Entreprenariat féminin par la promotion d'activités génératrices de revenus ;**
- **l'Appui à l'élevage avec le développement des filières embouche bovine, avicole et la production de lait ;**
- **la Promotion des cantines scolaires ;**
- **la Promotion de l'Habitat social ;**
- **l'Amélioration du bien-être sanitaire des groupes vulnérables.**

IV. ROLES ET RESPONSABILITES DU MFSNEFMF

41. Mesures spécifiques.

Le MFSNEFMF pourrait assurer un rôle de premier plan dans la prise en charge combinée de certaines mesures spécifiques sur fonds de projets pilotes, à savoir :

a) **Sécurité alimentaire :**

Un Programme d'action pilote pourrait être présenté par le CSA autour des domaines d'intervention essentiels ci- après :

- **Distribution de vivres de soudure en temps voulu et en quantité suffisante aux populations les plus exposées (71 379 tonnes de céréales = 21 413 700 000 FCFA).**
- **Renforcement de la capacité logistique du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (5 842 180 000 FCFA).**

- *Reconstitution du stock de sécurité (47 mois) = 15 527 000 000*

- Appui aux structures nationales dans le cadre du système d'alerte précoce (156 000 000 FCFA).
- **Renforcement de la Sécurité alimentaire** (21 667 000 000 FCFA).
- **Assistance alimentaire** au niveau de **45 Centres de promotion et de réinsertion sociale** (2 179 676 160 FCFA).

b) Programme CASH Transfert :

Ce Programme pilote dit **Contrat de l'Education « SUXXALI Jaboot »** pourrait être proposé comme une initiative présidentielle d'envergure nationale, pour soulager les familles pauvres, tout en facilitant l'accès et le maintien des enfants à l'école. Le coût du Programme est de **12.289 840815 FCFA**.

- Appui à la promotion d'activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes (606 260 400 FCFA).

c) Réadaptation à Base Communautaire (RBC) :

Le Programme pilote RBC a été déjà inscrit dans le BCI de 2007, mais n'a pas été renforcé en 2008. Il constitue un moyen efficace de lutte contre la vulnérabilité des personnes handicapées.

Il s'articule autour de deux (2) domaines d'intervention :

- a) **l'appareillage** : l'objectif fixé est de **10 000 personnes**.
- b) **Le financement de GIE de personnes handicapées pour des AGR**.

42. Mesures globales prenant en compte la Protection sociale des Groupes Vulnérables.

Ces mesures inscrites dans le Programme d'appui à la stratégie nationale de protection sociale visent les objectifs ci-après :

- Protection sociale des groupes vulnérables ;
- Création de richesses pour une croissance pro pauvre ;
- Accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base ;
- Pilotage et coordination du Programme.